

ABONNEMENT.

Saumur.
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 DÉCEMBRE 1884.

BULLETIN

Catholiques, défendons-nous ! Les républi-
cains nous contestent ce dernier droit ;
nous opprimer ne leur suffit pas, ils veu-
lent nous lier les bras, et nous rendre toute
défense impossible. Ils poussent aujourd'hui
des cris d'ois effarouchés parce
qu'un prêtre distingué a témoigné ses préfé-
rences pour des candidats catholiques.

Un vicaire général de Rodez, M. l'abbé
Truel, a écrit à M. Meyran, sénateur de
l'Aveyron, pour le prier de maintenir sa
candidature. Cette lettre personnelle a été
livrée à la publicité par un journal républi-
cain, et tous les aboyeurs à la soutane don-
nent de la voix comme l'antique Cerbère.
Voilà le passage qui met en fureur ces
amis de la liberté, ces défenseurs des droits
de l'homme et du citoyen. M. Truel écrit
donc à M. Meyran :

« Votre nom sera adopté par tous les par-
tis. D'un autre côté, il est très-sympathique
au clergé, qui appuiera volontiers votre
candidature. Il ne sera nullement impossi-
ble de lui faire entendre qu'il doit user en
ce sens de toute son influence, avec pru-
dence sans doute, mais avec une persévé-
rante énergie. »

Ah ! les catholiques se défendent ! Ah !
ils n'acceptent pas en silence que les vicaires
soient réduits à la mendicité et les chanoines
jetés, malgré leur âge, sur le pavé ! Com-
ment ! ils ne sont pas contents des écoles
sans Dieu et des hôpitaux sans prières ! Un
vicaire général préférerait que le traitement
des vicaires généraux ne soit pas supprimé !
C'est prodigieux ! A quoi pensent-ils ces
curés ? Et de quoi se mêlent-ils ?

M. Joseph Fabre, député de l'Aveyron,
combat M. Truel en disant :

« Le prêtre maître à l'église, le maire
maître à la mairie, l'instituteur maître à

l'école, voilà quelle est la devise des
paysans, qui est aussi la devise de la Répu-
blique. »

Cette devise a un aspect séduisant, mais
elle est menteuse comme toutes les devises
républicaines. Le prêtre est-il maître à l'é-
glise, où ses paroles sont épiées et dénon-
cées ? le religieux est-il maître dans sa cha-
pelle d'où on l'a expulsé ? l'aumônier dans
son aumônerie qui est supprimée ?

L'instituteur est-il maître dans son école ?
Hélas ! il n'y a pas de personnage qui soit
moins maître chez lui que ce pauvre insti-
tuteur condamné à enseigner l'impie obli-
gatoire. Le maire est maître à la mairie quand
il obéit servilement à la franc-maçonnerie,
mais s'il défend la conscience et la bourse
de ses administrés, il n'est plus le maître et
la République lui impose des écoles dont il
ne veut pas, et des emprunts ruineux pour
sa commune.

Le prêtre, reprennent les républicains, est
fonctionnaire public, et à ce titre la politi-
que lui est interdite. D'abord, le prêtre n'est
pas fonctionnaire public, il ne détient, il
n'exerce aucune partie de la puissance pu-
blique ; par ailleurs, le traitement qu'il re-
çoit n'est qu'une indemnité, faible compen-
sation des biens dont il a été dépouillé.
Puis, quand il serait fonctionnaire ! de quel
droit lui interdirait-on ce que l'on permet
aux autres fonctionnaires ? Est-ce que le
maire n'est pas fonctionnaire, et les maires
sont-ils condamnés à n'exprimer aucune
opinion politique ? Les maires républicains
se gênent bien pour recommander aux élec-
teurs leurs candidats favoris ! L'instituteur
aussi est fonctionnaire, cependant la Répu-
blique l'a transformé en courtier électoral.
Mais tout est permis aux républicains, rien
aux catholiques.

Si la politique est interdite aux fonction-
naires, pourquoi M. Joseph Fabre, profes-
seur de l'Etat, payé par l'Etat, se permet-il
de prononcer des discours politiques ? Com-
ment a-t-il pu briguer un mandat législatif
et devenir député ?

Un autre député de l'Aveyron, M. De-
nayrouse, annonce qu'il va interpeller le

ministre des cultes sur la lettre de M. Truel.
Les fonctionnaires, suivant lui, ne doivent
pas faire de politique ; or, ce M. Denay-
rouse a été lui-même, il sera encore, can-
didat officiel à Espalion ; ce qui fait dire à
la Justice : « Si, comme c'est probable,
M^r Freppel intervient dans le débat pour
défendre le vicaire-général de Rodez, M.
Denayrouse pourrait bien s'attirer quelque
réédition d'une parabole très-connue sur la
paille et sur la poutre. »

Défendons-nous ! acceptons hardiment la
lutte partout où l'on nous force à la subir.
On se sert de la politique pour nous écri-
ser, servons-nous de la politique pour nous
défendre ; nous en avons le droit absolu
comme Français, le devoir rigoureux comme
catholiques.

Voyez ce qui est advenu à nos pères lors
de la première République. Ils étaient aussi
croyants que nous, et plus courageux, mais
ils ont laissé le pouvoir politique tomber
aux mains des républicains, et ils ont été
opprimés et massacrés ; la religion catho-
lique a été supprimée en France.

Hier, à la Chambre des députés, M. Cas-
mir Périer, sous-secrétaire d'Etat à la
guerre, a déposé un projet relatif à l'unifica-
tion des soldes.

M. Denayrouse a interrogé le ministre
de la justice et des cultes sur une prétendue
manœuvre électorale de M. l'abbé Truel, vi-
caire général de Rodez. Le ministre a ré-
pondu qu'il s'est plaint à l'évêque de Rodez,
et qu'il a, d'office, supprimé le traitement du
vicaire général.....

SÉNAT

M. Buffet est à la tribune.
Il est sans exemple, dit-il, que l'on ait
jamais voté le budget des recettes avant celui
des dépenses. Aujourd'hui l'on viole ce pré-
cédent, qui a la force d'un principe et qui
est la garantie du contribuable, et on le
viole sans raison.

Pourquoi l'Etat, d'ailleurs, ne procède-t-
il pas comme les simples particuliers, les-
quels ne fixent leurs dépenses qu'après s'être
assuré leurs revenus ? La raison en est
fort simple. L'Etat n'a pas, comme le parti-
culier, des revenus certains. Il n'a pas de
revenus. Il n'a que des besoins.

Voilà pourquoi, avant de soumettre au
pays le plan des sacrifices que l'on va lui
demander, il est indispensable de lui faire
connaître les besoins auxquels ces sacrifi-
ces doivent faire face. Personne ne le con-
testera.

Là-dessus, l'orateur attaque les pitoya-
bles raisons invoquées par le rapporteur
Dauphin pour demander la discussion im-
médiatement du budget des recettes. Il les traite
fort justement d'indignes d'un homme de
bon sens, et qualifie la dernière d'incompré-
hensible. Au reste, les divers arguments qu'a
invoqués le rapporteur ne peuvent empêcher
ce qui est, à savoir que le budget des recet-
tes est absolument insuffisant à couvrir les
dépenses actuelles. Si l'on en veut la preuve,
on n'a qu'à constater ceci, c'est que les 43
millions de l'expédition du Tonkin ne sont
pas compris dans les crédits couverts par les
recettes de 1885.

Comment donc fera-t-on face, sans com-
pter cette dépense, aux dépenses futures et
imprévues ? Ah ! l'on attendra, selon une
parole fameuse, d'avoir franchi la période
électorale pour créer des impôts nouveaux !

Ici la gauche éclate, et le très-fin M. Tes-
telin s'écrie :

— C'est vous qui faites en ce moment
une réclame électorale !

A quoi M. Buffet répond :
— Si c'est faire une réclame électorale
que d'appeler l'attention du pays sur l'is-
sue certaine d'agissements qui le mènent à
la ruine, le pays lui-même jugera cette ré-
clame.

En terminant, l'orateur flétrit énergique-
ment les mesures de spoliation prises contre
les congrégations religieuses.

Le rapporteur Dauphin, très-pâteux, es-
saie de se défendre et débute par des vérités
de l'ordre suivant :

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IX

LA CONDAMNATION A MORT (suite).

La route était longue, mais les deux amis avaient
bon pied. A six heures, ils atteignirent la forêt
centrale où Rouget avait failli être cerné par les
brigades de Précigné et de Durtal.

— Comment as-tu fait pour échapper ? demanda
le Potard.

— Tu vas le savoir, répondit Louis. Car j'ai
quelque chose à prendre chez moi.

— Chez toi ! Où cela ?

— Viens toujours.

Après quelques minutes, Rouget s'arrêta au pied
d'un gros chêne et, étant en riant son bonnet
bleu :

— Nous voici rendus, dit-il. Si monsieur veut
bien se donner la peine d'entrer ?

Le Potard, intrigué, regardait de tous côtés sans
voir trace d'une porte ni d'un trou.

— Qu'est-ce que c'est que cette plaisanterie ?
dit-il enfin.

— Mais ce n'est pas une plaisanterie, dit Rouget.
Et montrant le tronc du chêne :

— Voici mon escalier, mon perron. Tu peux
monter.

— C'est dans cet arbre que tu étais caché ?
demanda le Potard en riant.

Rouget leva les épaules.

— Va toujours, dit-il. Monte l'escalier.

Le Potard saisit le tronc à pleines mains et com-
mença à grimper.

Rouget le suivit.

— Drôle d'escalier, tout de même, disait le
Potard tout haletant. Les marches sont un peu
glissantes.

— Oui, reprit Rouget. Je ferai des reproches
à mon architecte. Mais voici que tu arrives à la
porte.

En effet, le Potard était arrivé aux premières
branches et s'était assis sur la plus grosse.

Rouget le rejoignit.

— Maintenant, dit-il, entrons dans le corridor.

— Le corridor ? demanda le Potard.

— Oui, c'est cette branche sur laquelle nous
sommes assis. Continue, les gendarmes pourraient
nous surprendre dans les branches. Ils ont de bons
yeux.

Eugène faillit perdre la tête.

— Comment, s'écria-t-il, ce n'est pas dans le
chêne que tu te caches ? Mais où allons-nous ?

— Va toujours, reprit Louis en riant ; ou plutôt
suis-moi. Ce sera plus simple.

Et l'agile braconnier se glissa sur la branche, en
regardant en l'air pour tromper le Potard jusqu'à
la fin.

Les yeux du pauvre Potard s'écarquillaient en
vain de tous côtés.

Bientôt, la branche commença à plier sous le
poids des deux hommes.

— Diable ! fit le Potard tout transi. Nous allons
tomber. La branche va se briser. As-tu envie de
nous faire casser la tête, à tous deux ?

Et Eugène regarda le sol, à quinze ou vingt
pieds au-dessous de lui.

— Le pauvre Rouget ! il est fou ! pensa-t-il.

Et, sans rien dire, il rétrograda vers le tronc.

Rouget vit ce mouvement, se mit à rire de nouveau,
et continua sa marche en avant.

Tout à coup, la branche vint s'appuyer sur
celles de la grosse souche de chêne : Rouget saisit
celles-ci de sa main droite et posa les pieds sur la
tête de sa souche.

— Me voici au salon ! cria-t-il au Potard. C'est
ouvert à deux battants. Viens-tu ? Je tiens la bran-
che.

— Compris ! cria alors le Potard. Compris.
C'est superbe.

Et, en une seconde, Eugène fut aussi sur la
souche. Louis lâcha alors la branche de chêne qui
se releva d'elle-même brusquement.

— Tu es étonnant ! dit le Potard à Rouget. Si
j'étais à ta place, jamais je ne me livrerais.

Rouget ne répondit pas ; il se borna à dire au
Potard :

— Veux-tu que nous passions à la cuisine, main-
tenant ?

— Comment, dit Eugène, ce n'est pas fini ?

— Mais non, reprit Louis, si nous restions là les
gendarmes nous verraient à travers les feuilles.

— C'est vrai !

— Suis-moi et fais-toi petit. La cuisine n'est pas
large, ni longue.

Alors Rouget enleva quelques morceaux de bois
et d'écorce, et montra au Potard sa cachette.

Eugène, au comble de la surprise, lâcha les
branches pour battre des mains, et faillit tomber à
la renverse.

— Tiens-toi mieux que cela, dit Rouget, et
entrons.

Rouget se glissa le premier dans la cavité ;
Eugène le suivit.

— Voilà, dit le braconnier, ma meilleure retraite.
La souche est pleine jusqu'au bas, et ne sonne pas
le creux, de sorte que l'idée ne vient pas aux gën-
darmes de la fouiller.

— C'est parfait, répondit Eugène. Comment

— Sans doute, ce que demande la commission est une innovation. Mais, enfin, ce n'est pas parce qu'on n'a jamais fait une chose qu'il ne faut pas la faire. — D'ailleurs, « un premier précédent est toujours une innovation. »

Au milieu des rires nombreux, le rapporteur, dont on connaît l'effrayant organe, enfle sa voix et lui fait atteindre les proportions d'un roulement continu.

Il répond à M. Buffet qu'on ne votera pas de relèvements de crédits, car, car, car, (on rit), car, car, car (nouveaux rires), tout le monde sait que cela est impossible avant le 30 courant. En outre, plus tard on ne créera pas des impôts nouveaux, bien qu'on s'efforce, dans cette Assemblée, comme naguères à la Chambre, de dénaturer le sens des paroles ministérielles. « On ne dépense pas quand on n'a pas d'argent. »

Ici les rires deviennent universels.

M. Chesnelong monte à la tribune.

La thèse de M. Chesnelong est la suivante :

Les dépenses ont augmenté. D'où est résultée cette augmentation? Uniquement de la politique générale, c'est-à-dire de ce système de dépenses inutiles, chevauchant les unes sur les autres, et finissant par surcharger le budget.

L'orateur excepte les augmentations de dépenses des ministères de la guerre et de la marine. Il faut bien que la France se tienne à la hauteur de la paix armée de l'Europe. On peut le déplorer; on n'a pas le droit de blâmer ces précautions.

Mais où était la nécessité de surcharger de 5 millions le ministère de la justice, de 22 millions l'agriculture, de 52 millions les postes et télégraphes? Le fonctionnarisme, depuis 1876, coûte 94 millions de plus.

M. Chesnelong termine en faisant la synthèse des fautes commises, en présentant un formidable tableau des conséquences qui en doivent résulter pour la prospérité du pays. Que le gouvernement y prenne garde! Il y a assez de ruine comme cela.

Et, après ce discours, vient l'éternel, l'invariable discours de M. de Freycinet défendant sa précédente administration, mais finissant, cette fois, par conclure qu'il est temps de se montrer prudent et de limiter les dépenses futures.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Un ordre du jour du gouverneur de Mayence appelle l'attention des officiers de la garnison sur la disparition de plus en plus fréquente des cartouches confiées aux soldats, et demande que les peines édictées pour ce fait soient désormais appliquées avec la plus grande sévérité.

On craint que les cartouches disparues n'aient été données à des socialistes par les soldats, et on a lieu d'admettre que le même fait a eu lieu dans d'autres villes de garnisons allemandes que Mayence.

Berlin, 24 décembre.

L'Empereur a eu, hier, dans l'après-midi, avec le prince de Bismarck, une longue conférence où l'on tient qu'il n'a été question

l'as-tu trouvée?

Rouget raconta alors à son ami l'aventure que nous connaissons. Puis, il se courba et prit à ses pieds, au milieu de quelques feuilles mortes, une bouteille de vin et des pommes.

— Ceci est ma cave, dit-il, et voici ma dernière bouteille. Nous la boirons à la santé du gardien-chef!

— Nous sommes un peu gênés, fit Eugène. Je vais m'asseoir sur la tête de la souche.

— Prends garde aux gendarmes!

— Bah! Ces gendarmes! s'écria Eugène, électrisé; je les défie de nous prendre!

Quand la bouteille fut vidée, Rouget voulut la jeter à terre. Mais Eugène l'en empêcha.

— Non! non! fit-il. On ne peut pas savoir. S'il m'arrivait le même malheur qu'à toi, je serais heureux d'utiliser ta cachette, et cette bouteille peut servir plus tard.

Eugène remit alors la bouteille vide et les pommes dans les feuilles au fond du trou. Puis, les deux amis, s'aidant des branches, se laissèrent glisser au bas de la souche.

— En route maintenant, dit Rouget. Je vais à la Demonerie. Me suis-tu?

— Non! dit Eugène. C'est inutile. Je m'en vais. Au revoir, et à bientôt, j'espère.

— Oui, reprit Louis. A bientôt, et encore une fois merci.

de la procédure des anarchistes à Leipzig et de l'extension des doctrines socialistes en Allemagne.

D'après les journaux allemands, M. de Bismarck aurait conseillé à l'Empereur de faire grâce à Reinsdorf, Rupsch et Kuechler, condamnés à mort pour participation à l'attentat de Nrederwald.

Ratibor, 24 décembre, soir.

Il se confirme que, lors de la récente perquisition opérée dans toutes les villes de garnison, en vue de saisir les écrits ou correspondances socialistes chez les soldats allemands, ceux de Ratibor ont dû se mettre complètement nus.

La population, aussi bien que les militaires astreints à l'étrange examen en question, est on ne peut plus indignée de la chose.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 décembre.

Les dispositions du marché sont bonnes, on pivote autour des rentes sans faire éprouver de changements marqués: le 3 0/0 se traite à 78.70, l'amortissable à 81.27 1/2, le 4 1/2 à 109.05.

L'Italien reste à 99 fr.; il s'achemine peu à peu vers le pair, il ne faut pas oublier que des cours actuels il convient de déduire 25 fr. 17 de coupon à échoir à la fin du mois.

La Banque de France fait 5.170; le Crédit Foncier reste à 1,332.50.

Les obligations du Crédit Foncier ont un marché actif; parmi les obligations sans lots nous citons celles de l'emprunt 1883 qui ont encore 20 à 25 fr. à gagner avant de niveler leurs cours avec ceux des obligations similaires de nos grandes Compagnies de chemins de fer.

Le mouvement ascendant de la Banque d'Escompte continue aujourd'hui, nous l'avons annoncé depuis longtemps, nos lecteurs s'en souviendront.

Mercredi, le titre clôturait à 547.50, on le laisse en fin de Bourse à 562.50. Les acomptes distribués sur l'exercice 1884 montrent l'excellente situation de la société.

La Banque de Paris est également en plus-value à 742.50; la Société Générale à 472.50; le Crédit Lyonnais est plus faible à 521.25.

Le Suez coté 1,832.50 premier cours et 1,827.50 en clôture.

Les valeurs internationales sont moins recherchées: Banque ottomane à 597.50, le Turc à 8.10, l'Égypte à 321.25.

Les Chemins de fer français sont stationnaires: le Nord à 1,657.50, le Lyon à 1,232.50, l'Orléans à 1,326.25, le Midi à 1,478.75, l'Est à 770, l'Ouest à 830.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

AUX ÉLECTEURS.

Le déficit qui était naguère un déficit de 250 millions dissimulé au moyen d'expédients et de subterfuges, s'élève aujourd'hui, par suite de dépenses nouvelles, à 400 millions, de l'aveu des ministériels eux-mêmes.

C'est le cadeau d'étrennes de la République au pays.

Le Potard, très-ému, regarda son ami qui s'éloignait dans la direction de Saint-Germain. Puis il revint lentement vers sa demeure:

— Pauvre Rouget! pensait-il; s'il était condamné à mort, comme dit mon père, je ne m'en consolerais jamais.

Il était presque nuit lorsque Rouget atteignit le petit village auprès duquel était sa maison.

Le cœur lui battait fort. La pensée de se livrer et d'aller passer la nuit même en prison à Durtal l'agitait vivement: il ne pouvait se défendre, en outre, de sinistres pressentiments, et les paroles du vieux Carrou revenaient sans cesse à son esprit.

Le temps était en harmonie avec ses pensées: un vent terrible agitait les bois et brisait les petites branches: on entendait au loin ses sifflements semblables à ceux de l'orage. Rouget ne marchait qu'avec peine dans les sentiers et dans les champs.

Il passa par la vigne, franchit la haie, entra dans son jardin et fit le tour avec prudence.

Au moment où il arriva devant sa porte, ses yeux furent frappés par l'immense affiche blanche que M. Robain avait collée le jour même. Rouget eut peur, sans trop savoir pourquoi, et se jeta derrière une petite barge de ceps de vigne.

— Qu'est-ce que cela veut dire? pensa-t-il. Qui a mis là cette grande pancarte? Est-ce que ma maison est à vendre ou à louer?

De loin, le pauvre homme distinguait bien de

ÉLECTIONS CONSULAIRES.

Le scrutin du Dimanche 14 décembre 1884 pour le renouvellement de la série sortante des Membres de la Chambre de Commerce d'Angers, et le remplacement de M. Montrieux, n'ayant pas donné de résultat définitif, il sera procédé, demain *Dimanche 28 Décembre*, à un second tour de scrutin.

Les élections se feront aux lieux et heures fixés par l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1884.

Dans les arrondissements de Saumur et de Cholet, il sera en outre, le même jour, procédé à un deuxième tour de scrutin pour les élections à la Chambre Consultative des Arts et Manufactures, qui n'ont pas donné de résultat au premier tour.

Dans l'arrondissement de Saumur, il sera, de plus, procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de deux Juges et de deux Suppléants au Tribunal de Commerce de Saumur.

Les électeurs du canton de Vihiers sont convoqués au 18 janvier 1885 pour élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Mary, élu conseiller général.

L'élection des délégués sénatoriaux par le Conseil municipal de Cholet a accentué encore la division entre opportunistes et radicaux.

Tandis que les uns votaient pour les conseillers les premiers inscrits, à la tête desquels sont les deux adjoints, les radicaux portaient leurs suffrages d'abord sur les cinq ouvriers tisserands, qui, au sein du Conseil municipal, représentent plus spécialement les chambres syndicales ouvrières de Cholet, et sur le chef reconnu du radicalisme dans la ville, et faisaient triompher leur liste presque entière.

Les deux adjoints n'ont pas été élus: mais les opportunistes attribuent leur échec au grand désir qu'avaient leurs collègues d'aller gobeletter à Angers à raison de 27 francs par tête.

Toujours les mêmes, nos bons républicains: ils ne se disputent que pour la curée! (L'Anjou.)

MARTIGNÉ-BRIAND. — Dimanche dernier, une élection au conseil municipal a eu lieu à Martigné-Briand. M. de Cambourg, monarchiste, a été nommé par 233 voix contre 137 données à M. Bazantay, républicain.

Il paraît que l'opportunisme s'engourdit de plus en plus dans le pays.

L'anniversaire de Noël nous rappelle un souvenir historique. En 1792, la Commune de Paris interdit la messe de minuit: bien qu'on fût, pour ainsi dire, au lendemain des horribles massacres de septembre, le peuple de Paris affirma sa foi avec un courage qu'il n'aurait pas aujourd'hui.

« La masse du peuple, raconte le Bour-

geois de Paris de M. Ed. Biré, sans souci de ce qu'avaient décidé la Commune et la majorité des sections, s'est dirigée cette nuit vers les églises, dans tous les quartiers, et principalement dans les quartiers populaires. Là où les églises étaient fermées, des rassemblements ont entouré la force armée. Les femmes, en grand nombre, ont fait honte aux hommes de leur lâcheté et les ont excités à briser les portes. En plus d'un endroit, les membres de la Commune ont été bafoués et battus. Devant Saint-Séverin et sur plusieurs autres points, il a été procédé à des arrastations. A Saint-Eustache, la messe a été dite en grande pompe, devant les dames de la Halle, que la présence des officiers municipaux ne paraissait intimider en aucune façon. Le citoyen Bugnion, maître maçon et membre de la Commune, qui avait voulu faire exécuter l'arrêté du Conseil général, a dû se retirer le visage légèrement endommagé.

« La messe de minuit a été célébrée de même à Saint-Jacques-de-la-Boucharie, à Saint-Merry, à Saint-Gervais, à Saint-Laurent, à Saint-Victor, à Saint-Médard, à Saint-Marcel. Au couvent des Anglaises, on messait également en dépit des magistrats. Dans plus d'une église les prêtres ne voulaient pas contrevenir à l'arrêté municipal: il a fallu que leurs paroissiens, moins timorés, leur fissent en quelque sorte violence.

« J'ai assisté à la messe de Saint-Eustache. En rentrant chez moi, j'ai rencontré des Jacobins hurlant: *Mort aux Calotins! Capet à la guillotine!* Et je pensais qu'à cette même heure, autrefois, dans nos chrétiennes provinces, les bonnes gens allaient de porte en porte annonçant la joyeuse nouvelle: *le Christ est ressuscité!* »

La France chrétienne a survécu à la Terreur, et, en dépit des misérables franc-maçons, elle ne disparaîtra pas.

UN PATRON OPPORTUNISTE

L'Électeur rapporte le fait suivant:

« Un ouvrier se présente dans un chantier demandant à être embauché. Le contre-maître l'accepte, négligeant de lui demander son nom pour l'instant. Mais au moment de quitter le travail, il l'entend nommer par un camarade. Il le prend à pari.

« Dites-donc, la coterie, c'est que je ne peux pas vous garder. — Pourquoi? — Si j'avais su votre nom, je ne vous aurais pas embauché; le patron l'a défendu formellement. »

« L'ouvrier va trouver le patron. Je viens vous demander, monsieur X..., s'il est vrai que vous avez défendu à votre contre-maître de m'embaucher? — Oui. — Pouvez-vous me dire la raison? — C'est parce que vous avez des idées qui ne me conviennent pas. — Eh bien, à la bonne heure! Vous avez au moins la franchise de me le dire, vous! »

« Et dire que ce patron est républicain! Entendons-nous, toutefois: c'est opportuniste que nous voulons dire. »

— Qu'est-ce que c'est que cette grande affiche qui est à la porte?

— Je n'en sais rien, dit Louise, je viens de rentrer il y a dix minutes avec les enfants. Cela m'inquiète, je voudrais savoir, comme toi, ce que c'est.

— As-tu vu les voisins?

— Non. Bordier est malade. Sa femme m'a fait de loin un grand geste de pitié, mais cela lui arrive souvent.

— Si nous allions jusque chez eux?

— C'est impossible, ils dorment. Il est trop tard.

— Il faut pourtant, dit Rouget, qui ne voulait pas encore faire connaître le but de sa visite et révéler son projet, il faut pourtant que je sache tout de suite ce qu'ils ont mis là, sur ma porte.

— Papa, dit une naïve petite voix d'enfant; je lirai bien.

— C'est cela! c'est cela! s'écria Rouget, tout joyeux. Pierre va lire.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Guibollard, retour de voyage: — Nous arrivons de Suisse... Oh! les montagnes!... les lacs!... — Vous avez vu la mer de glace? — Comment donc! Notre bateau a failli chavirer dedans!

SOIRÉE DE CASTON.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que le célèbre professeur A. DE CASTON, prestidigitateur de S. M. le roi Milan I^{er}, viendra donner, le mercredi 7 janvier 1885, sur la scène de notre théâtre, une grande séance de THAUMATURGIE HUMORISTIQUE. Nous apprenons avec plaisir qu'il n'offrira que des expériences de sa création. Il est inutile de faire sa réputation, elle est déjà européenne. Nous nous contenterons de raconter une simple scène du plus haut comique, arrivée dans une de ses séances, et quoique ne figurant pas au programme, a beaucoup égayé l'assistance. Le commandeur DE CASTON venait de remettre à l'un des spectateurs les *Sonnettes de la Vérité*, ainsi nommées parce qu'elles s'agitent et tintent d'elles-mêmes, lorsqu'en questionnant celui qui les tient, on devine son goût prédominant ou son aptitude spéciale.

Le spectateur avait l'air d'un brave bourgeois, il souriait et sa compagne souriait (il avait une compagne blonde), et DE CASTON questionnait :

— Aimez-vous la chasse ? la pêche ? les courses ? le jeu ? la table ? la prestidigitation ?

Les sonnettes se taisaient.

— Aimez-vous le beau sexe ?
Drelin ! drelin ! drelin !

— Vous aimez le beau sexe ? Très-bien ! Je continue. De quelle couleur le préférez-vous ? brun, châtain, blond, roux ?

Les sonnettes se taisaient.

— Quoi ! ni roux, ni blond, ni châtain, ni brun. Rouge carotte alors ?
Drelin ! drelin ! drelin !

Le Monsieur ne riait plus ; sa compagne fronçait ses blonds sourcils, et DE CASTON questionnait encore :

— A quelle classe vous plaît-il le mieux qu'il appartienne ? Ouvrière, noble, bourgeoise, commerciale, demi-mondaine ?

Et les sonnettes se taisaient. Et le Monsieur voulait les rendre, et sa compagne le forçait à les garder : et DE CASTON ajoutait :

— Cuisinière alors ?...
Drelin ! drelin ! drelin !
C'en était trop.

Le Monsieur lâcha les sonnettes et suivit, tout penaud, sa blonde compagne qui, en sortant avec lui, s'écria :

— Ah ! la gueuse, je m'en doutais, et je vais la flanquer à la porte !

Nous engageons nos lecteurs à aller consulter les sonnettes, elles leur apprendront d'agréables vérités.

Au mercredi 7 janvier, donc, au théâtre de Saumur.

Les amateurs de foies gras aux truffes du Périgord, trouveront, à l'ÉPICERIE CENTRALE, ceux fabriqués par les Maisons Louis ou Haffner de Strasbourg, depuis 2 fr. 25, 3 fr. 25, 4 fr. 50, etc., la terrine.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 29 décembre 1884,

MAM'ZELLE NITOUCHE

Comédie-opérette en 4 actes,
par MM. Henri Meilhac et Albert Millaud,
musique d'HERVÉ.

Distribution :

Fernand	MM. Noël Cadeau.
Le major	Labranche.
Célestin	Lamy.
Loriot	Descosse.
Le directeur	Allain.
Gustave, officier	Recurt.
Robert, id.	Allemand.
Un brigadier	Hennesse.
Le régisseur	Asmire.
Denise	M ^{mes} Marie Soll.
La supérieure	Allain.
Corinne, artiste	Savigny.
Sylvia, id.	L. Rezeau.
Lydie, id.	Marcelle.
Gimblette, id.	Hennesse.
La sœur tourière	Gactano.
1 ^{re} élève	Alice.
2 ^e élève	Prudhomme.

Officiers, soldats, pensionnaires.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Hier soir a eu lieu, au bénéfice des pauvres du Bureau de bienfaisance, la 1^{re} représentation des *Noces de Figaro*, opéra-comique en 4 actes, musique de Mozart.

M^{lle} Julia DARGY, engagée spécialement pour cet ouvrage, a rempli le rôle de la Comtesse.

Samedi 27 décembre.

Les Noces de Figaro, opéra-comique en 4 actes, musique de Mozart.

Dimanche 28 décembre.

La **FILLE du TAMBOUR-MAJOR**, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Offenbach.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 28 décembre.

Un **Mari dans du coton**, comédie-vaudeville en 1 acte.

Le **Cuirassier de Reischaffen**, poésie de M. A. R., dite par M. Jazon.

MARIE-JEANNE ou la *Femme du Peuple*; drame en 6 actes.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

AUX ARMES DE SAUMUR

Ancienne Maison MENIER, fondée en 1780

E. TROUVÉ, Confiseur

22 et 24, rue St-Jean, et rue Cour-St-Jean
S A U M U R

La CONFISERIE FINE si recherchée, les délicieux **MARRONS GLACÉS**, les **BONBONS FINS** de toutes sortes, ainsi que la Pâtisserie, **tout est préparé à la maison Trouvé**, laquelle, **seule à Saumur, fabrique la Confiserie.**

Le public a donc tout avantage à faire ses achats à la Confiserie TROUVÉ, où l'on trouvera également la plus belle variété d'objets de fantaisie pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An. — Le tout à des Prix modérés.

Confiserie TROUVÉ, 22-24, rue St-Jean.

GRANDS MAGASINS

DU

Printemps

28, Rue de la Tonnelle,

S A U M U R

OUVERTURE

De la grande MISE en VENTE

DU

Jour de l'An

Quelques jours seulement nous séparent du jour de l'An, c'est-à-dire que les Dames vont commencer leurs visites au **PRINTEMPS**, qui, lui, depuis longtemps, se préoccupe de la grosse question des Étrennes.

Elles y trouveront un choix immense d'Objets de la plus artistique élégance en Petits Bronzes, Faïences, Sacs, Cristaux, Maroquinerie, Petits Meubles, Articles de Bureaux, Paniers, Boîtes en bois ou en peluche, Vannerie, etc., etc., dont le cachet est unique et n'a rien de banal.

La Mode s'est mise depuis deux ans à faire des Cadeaux utiles et sérieux, du reste bien supérieurs aux Babelots coûteux qui durent si peu longtemps. C'est ainsi qu'une Dame aime bien mieux recevoir un joli Manteau plutôt qu'un riche Objet de pure futilité, ou bien encore une belle Fourrure, voire même un Vêtement Caoutchouc, si précieux par ce temps de pluie et de bourrasques intermittentes dont nous sommes affligés depuis quelques jours.

En plus de ces Articles, nous avons une superbe collection de Toilettes nouvelles, de Jupes drapées et de belles Lingerie fines pour Dames, ainsi qu'une quantité très-variée d'objets confectionnés pour Enfants de tout âge, Garçonnettes, Fillettes et Bébés.

Vous voyez qu'on a le choix pour les Cadeaux du Jour de l'An

Aux Magasins du Printemps

28, rue de la Tonnelle, Saumur

RABAIS GÉNÉRAL sur toutes les Confections pour Dames et les Fourrures

Le succès du *Maître de Forges* paraît devoir être dépassé par le nouveau roman de M. Georges Ohnet; la *Grande Marnière*, dont l'*Illustration* vient de commencer la publication. Bien que tiré à un nombre considérable, le numéro de l'*Illustration*, contenant la première partie de la *Grande Marnière*, a été épuisé en quelques heures, et il a fallu le réimprimer. La *Grande Marnière* est accompagnée de magnifiques illustrations de M. Emile Bayard.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT.—Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.



Elles font le tour du monde, apportant partout la santé et le bien-être. La croix blanche sur fond rouge se trouve sur l'étiquette ainsi que le timbre du Gouvernement français. Les **Pilules Suisses** sont certainement le produit français le plus populaire aujourd'hui, chez nous aussi bien qu'à l'étranger. «Après trois années de maux d'estomac, palpitations, manque d'appétit, j'ai voulu essayer de vos Pilules Suisses, je m'en trouve très-bien; veuillez m'envoyer une autre boîte à 1 fr. 50, et je vous autorise à publier cette lettre. » MARCHAND, place Maubert, Paris. A. M. Hertzog, Ph^{ie}, 28, rue de Grammont, Paris. L'Almanach des Pilules Suisses est donné gratis dans chaque pharmacie.

UNE LETTRE QUI VAUT DES VOLUMES. — *Bromont-la-Mothe (Puy-de-Dôme)*, le 6 Juillet 1884. — Monsieur Fanyau, merci de votre almanach, mais je vous dirai qu'il y a déjà un mois que je connais votre Tisane Américaine des Shakers; je dois vous dire qu'elle m'a guéri et m'a fait le plus grand bien du monde. Je le dis à tous mes amis et connaissances. La première fois que le hasard m'a fait lire votre annonce, j'ai reconnu qu'elle s'adressait à ma maladie et je me suis procuré un flacon de la Tisane de suite. A la première cuillerée j'ai senti mes entrailles s'ébranler, et au bout de trois jours je me suis senti beaucoup mieux. Voici quelle était ma maladie: J'éprouvais de violents battements de cœur, douleurs dans le creux de l'estomac, faiblesse continuelle, à des moments comme si j'allais mourir; je rendais tout ce que je mangeais; jamais de goût ni d'appétit. Enfin je me croyais perdu à 40 ans. Je suis guéri maintenant et je recommanderai chaudement votre Tisane. Jean-B. Geille, sacristain. Prix: 4 fr. 50 la bouteille. Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

57 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELE

Après le dîner, on descendit se promener dans les jardins qui sont délicieux, ensuite on entra au château passer la soirée dans une galerie de statues et de peintures. Les seigneurs causèrent de politique, d'art, de littérature. Le marquis d'Osbonne se mit au piano. Le comte Venzi de Rez chanta. Lady Haberdal et la comtesse me montrèrent les portraits de la famille, excepté celui de ma mère, que l'on ne me fit voir que le lendemain pour me ménager les émotions. Vers minuit, lady Haberdal me ramena à mon appartement. Rassasiée de merveilles, je n'accordai pas un regard à ma chambre à coucher. Les femmes me déshabillèrent et me mirent au lit comme une enfant. La tête sur l'oreiller, fatiguée d'impressions et d'événements, je fermai les yeux, le sommeil m'envahissait. J'entendis en rêve ma tante me recommander de sonner si je me réveillais dans la nuit, et ordonner à Leone de veiller.

Quand je rouvris les yeux, je vis la fille de service assise dans un fauteuil. Une faible lumière filtrait à travers les persiennes jointes et les triples rideaux des croisées. La lampe veilleuse, qui pendait du plafond, brûlait, jetant ses dernières lueurs. Était-il nuit ? Était-il jour ? Où étais-je ?

Je fis appel à mes esprits, je me ressouvins. Je n'étais plus à la ferme, en Bretagne; j'étais en Italie, au château Ferruchi, chez mon père, loin de vous.

— Madame la comtesse et milady envoient prendre des nouvelles de Madame la comtesse, me dit Leone à mon mouvement de réveil.

— Je suis bien, Mademoiselle, lui dis-je poliment. Est-il l'heure de me lever ?

— Madame se lève à l'heure qu'il lui plaît. Onze heures vont sonner.

— Onze heures de nuit ?

— Onze heures du matin ! Madame dormait profondément.

— Onze heures du matin ! Mon Dieu qu'il est tard. Vous eussiez dû me réveiller plus tôt, à l'heure de ma tante et de ma belle-mère.

— Milady et la comtesse ne se lèvent jamais qu'à midi passé. Madame n'est pas en retard. Veut-elle qu'il fasse jour dans son appartement, qu'on lui prépare son bain et que nous l'habillions ?

— Je le veux, Mademoiselle, dis-je au hasard.

Leone releva les embrasses des rideaux, éteignit la lampe, décorda les persiennes qu'elle roula, puis vint à mon lit accommoder mes oreillers, et m'assit sur mon séant.

— Madame désire-t-elle que la lectrice de Madame la comtesse lui lise les journaux du matin ? me demanda-t-elle en déposant sur mes couvertu-

res un courrier de Paris, des livres et des albums. Cela distrairait Madame, qui pourrait s'impatience d'attendre son bain.

— Je le désire, lui dis-je, sans trop savoir ce que c'était qu'une lectrice, mais n'osant pas lui dire non, de peur que ce non ne mécontentât mes parents, s'il me mettait en rébellion contre les usages reçus.

Leone disparut.

Le coude appuyé sur le double oreiller garni de point d'Angleterre qui cédait avec mollesse sous mon poids, j'examinai pensivement ma chambre.

Mon lit est un présent de la comtesse. Les tapisseries n'en vendent pas de semblables. On l'a commandé à Paris et fait faire sur les dessins d'un artiste toscan. Il a dû coûter un prix fou. Selon lady Haberdal, c'est une fantaisie royale, un caprice de jolie femme millionnaire. Imaginez, maman Madeleine, une coquille de nacre à bords évasés, doublée et ouatée de satin; un cordon de grosses perles relie les ruches et la dentelle en point d'Angleterre qui la bordent. Un oiseau de l'espèce des cygnes, mais plus svelte, les soutient entre ses ailes déployées. Son long col se dresse, serpente, se retourne vers la coquille, son bec abaissé enserrant l'anneau d'ou retombent les flots nuageux de la gaze du moustiquaire. L'œil de l'oiseau est un saphir, son bec en or ciselé; sur l'anneau, comme

du reste tout ce qui m'appartient, mon chiffre et mes armes sont incrustés en brillants, quand ils ne sont pas gravés. Quel lit pour moi, pauvre fille, qui hier encore, les pieds nus, gardais les bêtes aux champs; ce luxe m'écrase; j'ai presque effroi de ces splendeurs, elles me glacent; pourvu, mon Dieu, qu'elles ne flétrissent pas mon bonheur à venir.

Je pensais cela, lorsque Leone introduisit dans ma chambre une demoiselle vêtue de deuil qu'elle annonça: La signorella Lydia Nadine, lectrice de Madame.

La demoiselle, qui est jeune, aussi timide que je le suis, se glissa jusqu'à mon lit, se confondant en saluts.

— Que lirai-je à Madame la comtesse ? me demanda-t-elle.

— Ce que vous voudrez, lui dis-je en rougissant comme elle rougissait.

Elle feuilleta les journaux et les livres, prit un journal de modes, occupa les pages et chercha des yeux un siège pour s'y asseoir. Il n'y en avait pas près du lit. L'étiquette interdisant aux lectrices de s'en faire donner si on ne le leur permet, M^{lle} Lydia Nadine resta debout, embarrassée, et moi, bien plus qu'elle ne l'était, de deviner ce que j'avais à ordonner. Devais-je la laisser debout, la prier de s'asseoir, l'envoyer sur le sofa à l'autre extrémité de l'appartement ? Quelques minutes, un siècle s'écoulèrent.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

Aux enchères publiques,

Poursuite de saisie immobilière

1^e

D'une Maison

Exploitée sous le nom

D'HOTEL DU CHEVAL BLANC

Et de ses dépendances;

2^e

D'ÉCURIES ET DE BATIMENTS

3^e DE LA

Pièce de Terre

Dite du GARENNEAU,

Le tout situé au bourg de la commune des Cerqueux-sous-Passavant.

On fait savoir :

Qu'aux requête, poursuites et diligences de M. Louis Jousset-Péan, marchand et propriétaire, demeurant à Concourson,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles - Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

Il sera procédé, le samedi trente et un janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

I. — Une maison, sise au bourg des Cerqueux-sous-Passavant, sur la place de l'Eglise, à destination d'hôtel, portant pour enseigne : Au Cheval-Blanc, comprenant au rez-de-chaussée deux chambres, dont une à feu servant de cuisine, et l'autre froide servant de café, — petite décharge à côté; à la suite autre chambre, cellier, four, buanderie, deux petits toits à volailles; petite cour derrière. Au premier étage, un grand corridor, une chambre à feu et trois chambres froides, petit grenier en côté, lieux d'aisance, grenier perdu sur le tout.

Le tout en un seul tenant, compris au plan cadastral de la commune des Cerqueux-sous-Passavant, sous le n° 111 de la section B, pour une contenance de un are soixante centiares, joignant au nord M. Roulion, au levant la route, au midi et au couchant M. Choloux.

II. — En face la maison ci-dessus, séparée d'elle par la route, une vaste écurie, remise, grande chambre au-dessus et vaste grenier; autre écurie à côté avec fenil au-dessus, cour avec pompe, deux petits toits et des lieux d'aisance, jardin à la suite. Le tout compris au plan cadastral de ladite commune, sous le n° 1 de la section B, pour une contenance de huit ares vingt centiares environ, joignant au nord la route, au levant Froger, au midi Turpault et au couchant la route.

III. — Dans le bourg des Cerqueux-sous-Passavant, une petite pièce de terre en guéret, dite le Garenneau, comprise au plan cadastral de ladite commune, sous le n° 1 bis de la section D, d'une contenance de cinq ares vingt-huit centiares, joignant au levant un chemin d'exploitation, au midi Lelheul, de Nuëil, et au couchant veuve Goubault.

Tous ces immeubles seront mis aux enchères en un seul lot sur la mise à prix de trois mille francs, fixée par le poursuivant.

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Louis Jousset-Péan, sus-nommé, sur : 1^o M. François Nicolas, aubergiste, demeurant au bourg des Cerqueux-sous-Passavant, comme tiers détenteur de ces mêmes immeubles par lui acquis du sieur Louis Goubault fils, domestique, demeurant chez M. Jean Chabosseau, commune de Cléré, aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Tahet, notaire à Vihiers, le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-trois, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 1185, n° 45; ce dernier ayant agi comme seul héritier sous bénéfice d'inventaire du sieur Louis Goubault, son père, décédé

aux Cerqueux, époux de dame Louise Chabosseau;

2^o Et en tant que de besoin sur ledit sieur Louis Goubault fils, sus-nommé, suivant procès-verbal de Bourasseau, huissier à Doué, en date du dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Ce procès-verbal de saisie a été signifié et dénoncé au sieur François Nicolas et au sieur Louis Goubault, suivant exploit de Bourasseau, huissier à Doué, en date du vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 37, n° 18 et 19.

Par exploit de Bourasseau, huissier à Doué, en date du vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, sommations ont été faites à M. Nicolas, saisi, à la dame Joséphine Goubault, son épouse, et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles, de prendre communication du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur le quinze novembre dernier, suivant exploit de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, dénonciation a été faite à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur de la dénonciation faite à la dame Nicolas, mention de sommations et dénonciations sus-énoncées ont été opérées au bureau des hypothèques de Saumur les vingt-cinq, vingt-sept et vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué sous-signé.

Saumur, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, 27, place de la Bilange.

A VENDRE

Aux enchères et en détail,

Pour cause de cessation de commerce,

En vertu d'une autorisation de M. le Président du Tribunal, du 22 courant,

Le dimanche 28 décembre 1884, à midi et demi, au Gros-Cailhou, commune de Saint-Lambert-des-Levées, demeure de M. PASQUIER-CLAVIER, négociant en vins, et par le ministère de M^e BRAC,

LES

Marchandises neuves

Dont le détail suit :

Environ 40 hectol. cidre de 1^{re} qualité;

20 hectol. vin blanc et vin rouge;

20 hectol. blanc et rouge Saint-Cyr-Brézé;

5 hectol. vins en bouteilles;

750 bouteilles vins vieux des Cô-

teaux;

200 litres de rhum;

200 litres de rhum vieux de 12

ans;

100 litres de vieux cognac;

100 litres de liqueurs diverses;

4,600 kilog. de foin;

Un cheval, une voiture à 4 roues,

une charrette, et quantité d'autres

bons objets.

Au comptant, 10 0/0 en sus pour

les frais. — Les droits de régie à la

charge des acheteurs.

ON DEMANDE à emprunter, sur

première hypothèque, une somme de

33,000 francs à 4 1/2 0/0.

S'adresser à M^e TESSIER, notaire à

Doué. (893)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1885,

UNE

MAISON Bourgeoise

Sise à Saumur, en face la gare d'Orléans,

Avec belles servitudes, vaste jardin et pièce d'eau.

S'adresser, pour visiter, à M. FOURGRAY, propriétaire à Saumur, rue de la Basse-Ile, ou au notaire. (976)

A VENDRE

BEAU JARDIN

Maisonnette et onze ares

Enclos de murs,

Rue de l'Abattoir,

Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

ON DEMANDE à acquérir, dans le département de Maine-et-Loire ou ses limites, Propriété de rapport, de 2 à 250,000 francs.

S'adresser à M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A Vendre ou à Louer

VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIZON, à Tours. (819)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Actuellement restaurée à neuf,

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, rue Fardeau, ou à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison.

A CÉDER

Pour cause de décès,

UNE MAISON DE VINS

Eaux-de-vie, Liqueurs,

Dans le département de Maine-et-Loire Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnaux, près Saumur.

LA MAISON

MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débit de toutes dimensions

Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

Les amateurs de bon vin trouveront à

L'ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON F. TARODE

Le Grand VIN DE BORDEAUX du Château Bayard,

des années 1874, 1875 et 1878

Qualité et authenticité garanties.

Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la C^{ie} des Antilles, Martinique et Jamaïque.

La délicieuse liqueur CHARTREUSE MEUNIER, à Voiron, 5 francs le litre.

Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

SIROP INCISIF DEHARAMBURE

ET PÂTE PECTORALE

CENT VINGT ANS DE SUCCÈS

Provenant qu'il est le meilleur remède

pour guérir les maladies de poitrine,

catarrhes, asthmes,

Rhumes, toux, COQUELUCHE.

Rue Saint-Martin, 394, à Paris.

Prix : flacon 1 fr. 60. Boîte 1 fr. 50.

Se trouve dans les bonnes pharm.

Fêtes de NOËL et du JOUR de L'AN

L'ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON TARODE

Mis en vente :

Un grand choix de Nouveautés en Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes à Thé, Laques, Porcelaines, Vannerie, Crêches, Sabots et Bûches de Noël, Fondants unis et fourrés, Chocolats, Dragées, Pralines, Liqueurs, Spiritueux et Vins de Dessert.

Tous ces Articles sont de premier choix et vendus aux prix les plus réduits. (963)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRAUD-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy

avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont pres-

crites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Bouteau

pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous

les produits les marques de

LA COMPAGNIE

Etrennes 1885

Bijouterie, Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique

(Maison entièrement de confiance)

L. ENAULT

Rue Saint-Jean, 27 et 29,

SAUMUR

Assortiments entièrement renouvelés et considérablement augmentés

BON MARCHÉ INCONTESTABLE

Sérieuse diminution sur toute l'Orfèvrerie Ruoltz argentée sur métal blanc, au premier titre.

15 0/0 au-dessous du prix du Tarif.

N.-B. — M. ENAULT, s'occupant activement des réparations d'Horlogerie, Bijouterie et d'Optique, offre toute garantie pour une bonne et prompt exécution.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Som-

mités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques.

(Lire la Notice.)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.